



HAL
open science

Cinquième, vingtième : double catégorisation et grammaire des constructions 1

Dany Amiot, Sophie Saulnier

► **To cite this version:**

Dany Amiot, Sophie Saulnier. Cinquième, vingtième : double catégorisation et grammaire des constructions 1. Sophie David; Sarah Leroy; Florence Villoing. Foisonnements morphologiques. Études en hommage à Françoise Kerleroux, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2014, 978-2-84016-201-8. halshs-04397015

HAL Id: halshs-04397015

<https://shs.hal.science/halshs-04397015v1>

Submitted on 16 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Cinquième, vingtième* : double catégorisation et grammaire des constructions¹**

Sophie Saulnier (Modyco, CNRS UMR 7114)

Dany Amiot (UdL3, CNRS UMR 8163 STL)

1. Introduction

Les lexèmes construits avec le suffixe *-ième* sur une base cardinale ont déjà suscité une littérature relativement abondante (cf. notamment pour des travaux récents, Giry-Schneider 1997, Greenberg 1978 & 2000, Menninger 1969, Schnedecker 2000, 2001 a&b, 2002, 2007, Saulnier 2010), et cet intérêt est en partie dû au fait qu'il en existe de deux types : les formes telles que *cinquième* ou *vingtième* sous (1) :

- (1) a. C'est le cinquième livre en partant de la droite
- b. C'est au moins le vingtième film que l'on voit ensemble depuis le début de l'année

sont généralement analysées comme des adjectifs numéraux ordinaux. Ces mêmes formes seront cependant considérées comme des noms de fraction dans les contextes sous (2) :

- (2) Ils veulent récupérer un cinquième de la somme totale
 Cela équivaut aux trois vingtièmes du PIB

En fonction des critères sur lesquels s'appuient les linguistes qui ont étudié ces formations (prise en compte, ou non, des divergences sémantiques entre ordinal et fractionnaire, de la différence catégorielle, de l'existence d'une petite série supplétive pour les noms de fraction : *demi, tiers, quart,*) deux grands types d'analyses ont été proposés : les formes sont considérées (i) comme des homonymes (on aurait donc par exemple deux lexèmes *cinquième* différents), ou (ii) comme des synonymes (il n'y aurait alors qu'un seul lexème, mais avec deux emplois différents). Dans le premier cas, et d'un point de vue morphologique, il s'agit de déterminer sur quelles bases et par quelles RCL (règles de construction de lexèmes) sont construites chacune des deux formes ; dans le second, et toujours d'un point de vue morphologique, il s'agit de déterminer quelle est la forme construite la première (Adj. ordinal ou N de fraction), quelle est celle qui en est dérivée, et par quel procédé (conversion ? ellipse ?, autre ?).

La tâche est par ailleurs rendue encore plus ardue par le fait que les adjectifs ordinaux peuvent assumer des emplois qui les rapprochent des noms :

- (3) Il habite au cinquième

alors que les noms de fraction assument des emplois plus ou moins adjectivaux :

- (4) Ils se sont juré d'obtenir la cinquième partie de la vente

¹ Cet article constitue une sorte de discussion à trois voix : une première étude sur le cas traité ici avait été soumis à la lecture de Françoise Kerleroux (Saulnier, poster au Colloque international sur les adjectifs, Lille 2007) et annoté par ses soins. Nous avons repris certains des exemples qu'elle avait proposés pour les rediscuter et prolonger l'analyse.

Les analyses proposées divergent, sans qu'il soit nécessairement possible de prendre simplement parti pour l'une ou pour l'autre, ce qui est d'ailleurs souvent le cas lorsqu'il y a double appartenance catégorielle (cf. par ex. Bath 1994,) ; il n'est qu'à penser par exemple aux analyses proposées pour les indéfinis comme *aucun* ou *plusieurs* (déterminants ou pronoms ?) employés dans des contextes comme ceux de (5) (cf. par ex. Flaux, 2008, Sleeman, 2003) :

- (5) Il a acheté quelques livres d'Arnaldur Indridason, mais n'en a encore lu aucun
L'ensemble des membres avait été invité, mais plusieurs ont décliné l'invitation

Pour dépasser ces apories, nous voudrions modifier les perspectives d'analyse, en proposant deux alternatives, l'une permet de redéfinir les frontières des noms de fraction, l'autre se fonde sur les concepts de la Grammaire des constructions (au sens de Goldberg 1995 ou Croft & Cruse 2004). Ce type de grammaires possède tout d'abord selon nous l'avantage de ne pas instituer de distinction fondamentale entre les domaines, et donc entre la syntaxe, la sémantique et la morphologie ; une construction étant un appariement conventionnel entre une forme et un sens ou, pour le formuler dans les termes de Golberg (1998 : 205) :

« a construction is [...] pairing of form with meaning/use such that some aspect of the form or some aspect of the meaning/use is not strictly predictable from the component parts or from other construction already established to exist in the language »

Certains morphologues ont déjà eu recours à la Grammaire des constructions (cf. notamment Booij 2008, 2009, 2010 ; Amiot & Van Goethem 2010 ; Van Goethem & Amiot à paraître) d'abord pour rendre compte de faits de composition, puis plus récemment de faits de dérivation ; avec les formations en *-ième*, c'est dans ce second champ que nous nous situons. La grammaire des constructions, si elle ne permet pas nécessairement de résoudre les faits purement morphologiques (par exemple quelle forme doit avoir la RCL qui construit les lexèmes en *-ième* ?), semble permettre cependant de dépasser quelques-unes des apories liées à la double catégorisation ainsi qu'au double sémantisme des *X-ième*.

Notre travail se subdivisera en deux grandes parties, la première sera consacrée aux différentes analyses proposées jusqu'à présent dans la littérature consacrée au sujet ; la seconde, proposera deux solutions alternatives complémentaires pour tenter de pallier les faiblesses des premières.

2. Regard critique sur trois analyses

Les cas d'homomorphie lié à un changement catégoriel et à un changement sémantique, se résolvent généralement soit par la sémantique (e.g. extension de sens, relation métonymique ou métaphorique), soit par la syntaxe (e.g. ellipse, distorsion catégorielle) ; soit pas la morphologie (e.g. conversion). Qu'en est-il pour l'homomorphie ordinal / fractionnaire ? Comment ce cas est-il traité ? Il nous faut examiner ce que chaque type d'analyse est susceptible d'apporter à la résolution de notre problème ou, a contrario, là où il échoue.

2.1. Analyse sémantique : du cardinal à la fraction en passant par l'ordinal

Peu de linguistes traitent de la relation sémantique entre ordinal et fraction ou alors ils ne le font qu'au détour d'une étude dans lequel ce problème n'est pas central². Damourette et Pichon (1911-1927), quant à eux l'abordent plus frontalement. Ils font l'hypothèse d'un

² Ainsi, c'est parce qu'elle s'intéresse aux adjectifs *premier* et *dernier* et qu'elle veut mettre en évidence le caractère « extrême » de l'adjectif ordinal que Schnedecker (2001) aborde le problème posé par la relation ordinal/fraction.. Il en va de même de Menninger (1969) ou Giry-Schneider (1997), cités dans l'introduction.

glissement de sens de l'emploi ordinal à l'emploi fractionnaire d'un même lexème. Ce glissement s'opère en trois étapes.

Première étape. Damourette et Pichon définissent ainsi le cardinal :

« L'envisagement glomératif repose sur ce que le nombre est une qualité de groupe non applicable individuellement aux membres du groupe. » (Damourette et Pichon, 1911- 1927 : §2124)

Cette analyse rejoint celle de Frege (1879) qui contraste adjectif qualificatif et cardinal au moyen des exemples suivants :

- (6) Les feuilles vertes de l'arbre / chaque feuille est verte
- (7) Les mille feuilles de l'arbre / *chaque feuille est mille

Le nombre n'est donc pas une propriété de l'individu.

Seconde étape. Damourette et Pichon partent d'une définition générale de l'adjectif ordinal

« Les adjectifs ordinaux ont pour fonction non pas de conférer du nombre à leur épinglataire, mais de marquer la place que tient cet épinglataire dans un groupe ayant du nombre. En considérant un à un les constituants d'un groupe ayant du nombre, on place sur chacun de ces constituants un adjectif numéral approprié : cette opération s'appelle ordination.

En principe l'ordination est arbitraire et numérotante. Arbitraire parce qu'on peut prendre dans n'importe quel ordre les substances à compter, numérotante parce que, par cette ordination, une substance et une seule se trouve épinglataire d'un ordinal donné, qui lui sert de numéro. Les ordinaux n'ont alors pas de pluriel. » (Damourette et Pichon, 1911- 1927, §2580)

A partir de cette définition de principe qui relie les deux caractéristiques, « arbitraire » et « numérotante », les auteurs distinguent deux cas.

(i) L'ordination numérotante et non arbitraire.

Les substances sont ordonnées par rapport au déroulement chronologique du temps, à la position dans l'espace, à un système de valeurs. Chaque individu est alors identifié par la place qu'il occupe par rapport à d'autres individus dans un ensemble donné, e.g. *le quarantième aïeul*³. Par la suffixation X_{CARD} > X_{CARD}-ième on obtient un adjectif qui énonce une propriété sur un individu, contrairement au cardinal.

- (8) La feuille est verte / La feuille verte
- (9) Pierre est le cinquième garçon en partant de la droite / Le cinquième garçon

L'ordinal ne peut pas prendre de pluriel, sauf, bien sûr, pour les ex æquo. On retrouve ici l'emploi prototypique de l'ordinal.

(ii) L'ordination grégaire (non numérotante) et arbitraire.

Ce n'est plus la position occupée par « l'épinglataire » dans un ensemble (espace, temps, système de valeurs) qui compte, mais c'est le fait de « faire partie d'un groupe de *n* substances [qui] devient pour chacune de ces substances une qualité qu'exprime l'adjectif ordinal. » Cette qualité de groupe n'est pas inhérente à un individu, elle lui est au contraire

³ L'exemple est de Damourette et Pichon.

communiquée par l'appartenance au groupe. Les exemples de Damourette et Pichon repris en (10) montrent que l'ordinal permet de préciser le nombre d'individus composant un groupe tout en focalisant le discours, par le pronom personnel tonique qui précède toujours l'adjectif ordinal, sur le sujet grammatical de la phrase qui est aussi le personnage principal de l'action. L'accord du verbe au pluriel (10a) montre bien qu'il s'agit d'un groupe de douze personnes et non d'une douzième personne. Contrairement à l'ordination numérotante, ce qui importe c'est bien le nombre d'individus qui constituent la troupe et non le rang qu'un individu y occupe : en (10b) le témoignage porte sur le fait d'avoir participé à une troupe de treize à quatorze cavaliers *vs* une petite troupe de cinq.

Cet emploi se distingue donc bien de l'emploi numérotant de l'ordinal puisque non seulement l'ordre des autres membres du groupe importe peu, mais, qu'en plus, l'ordinal n'épingle pas un numéro sur le N, il ne fait qu'indiquer que, « avec » le personnage sur lequel porte la focalisation, l'ensemble fait *n* personnes⁴.

(10)a « Ainsi feignant de se retirer chez soy mal content, il part lui douziesme, et un jour de marché se présentent à la porte du chasteau. » (H. d'Urfé, *L'Astrée*, I,2)

b « Mais les témoins déposaient que le vicomte était accompagné de treize à quatorze cavaliers, et que l'autre était lui cinquième. » (E. Flechier, *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne en 1665*)

Ainsi les auteurs peuvent-ils affirmer que le sens grégatif « est secondaire au sens glomératif », il en est une conséquence : il faut d'abord qu'il y ait groupe pour que l'individu puisse être désigné et l'ordinal, dans cet emploi, a pour fonction sémantique d'indiquer l'appartenance d'un individu au groupe,

« Dans le second envisagement, dit grégatif, chaque quantum est considéré comme recevant un caractère par le fait même qu'il appartient au groupe ; c'est le cas des ordinaux. » (ibid.)

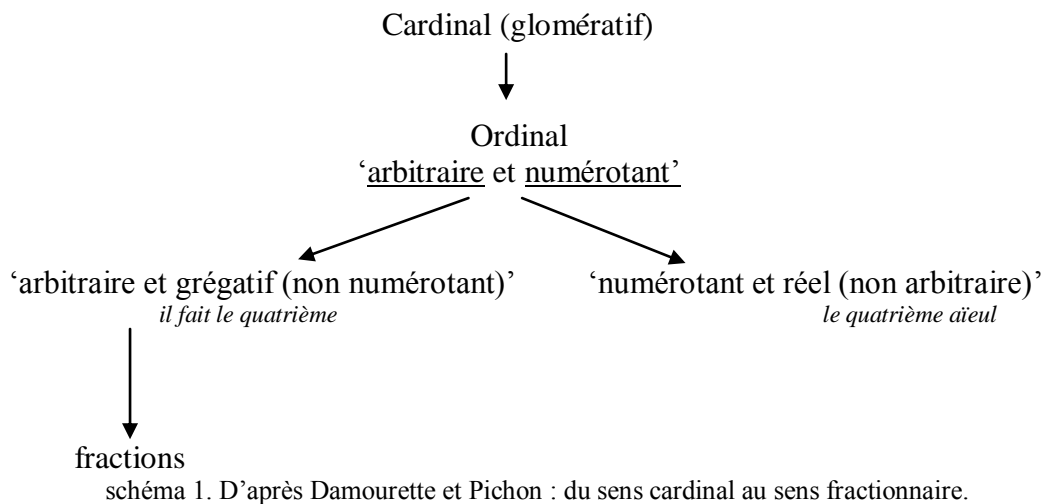
Troisième étape. De l'ordinal au fractionnaire

Les auteurs indiquent que c'est cette ordination arbitraire grégative qui « permet d'employer les ordinaux pour l'expression des fractions. Chaque partie d'un tout divisé en cinq parties égales est une cinquième partie. » Ils donnent quelques exemples et précisent que pour l'expression des fractions « l'emploi substantiveux est usuel », mais ne développent pas davantage l'analyse.

On peut retenir que :

(i) le passage de l'ordinal à la fraction s'effectue à la faveur de l'hypothèse de la bifurcation du sens de l'ordinal que l'on peut représenter par le schéma 1 : le sens fractionnaire constitue alors une branche du sens ordinal.

⁴ Greenberg, 2000, relève le cas d'une langue de l'Afrique de l'Est appartenant à la famille nilotique saharienne, dans laquelle l'ordinal est construit sur le cardinal avec un préfixe causatif ; l'ordinal est alors interprété comme le nombre qui fait que l'ensemble est complet, p.e. *cinquième* est interprété comme 'qui fait que l'ensemble a cinq éléments'. Il relie cela au fait que le besoin premier est de dénombrer les éléments d'un ensemble et non de les numéroter, puisque dans la nature les éléments ne sont pas ordonnés séquentiellement



Ce qui permet sémantiquement le passage du sens ordinal grégatif au sens fractionnaire, c'est le trait [+ groupe] déjà présent dans le glomératif, la fraction désignant alors un sous-groupe d'un ensemble de sous-groupes tous égaux.

(ii) L'emploi prototypique de l'ordinal est numérotant dans un ensemble ouvert (en (9), l'énoncé *le cinquième garçon en partant de la droite* ne présume pas du nombre de garçons constituant la rangée), ce qui n'empêche pas qu'on puisse, en certains cas, en connaître la borne (p.e. *le cinquième des quinze garçons de la rangée*). Il n'est cependant pas sûr que l'emploi grégatif se rapproche de la fraction, ou des usages fractionnaires. En effet, on retrouve dans l'usage fractionnaire le caractère « glomératif » du cardinal (i.e. une opération qui permet d'accorder un nombre à un groupe) dans un double mouvement : une opération de division d'un tout en ses parties égales (apport sémantique du nom de fraction) associée au dénombrement de ces parties (*les trois cinquièmes*), or pour rendre compte de cela nul besoin de passer par l'ordinal, puisque l'opération de dénombrement est associée exclusivement au cardinal, et que l'opération de division n'est pas liée à l'ordination ;

Par ailleurs, l'analyse de Damourette et Pichon ne permet pas de rendre compte du changement catégoriel. Il faut ajouter que les exemples sur lesquels ils s'appuient font partie d'un état ancien de la langue ; ils sont difficilement accessibles aujourd'hui et ne sont plus utilisés que dans des formes figées comme *faire le quatrième au bridge* ou encore *faire le quatorzième à table*⁵.

L'analyse par le glissement de sens, ou bifurcation du sens, du cardinal à l'ordinal puis au nom de fraction, si elle révèle quelques aspects intéressants et peu mis en valeur de la sémantique de l'ordinal, se montre néanmoins insuffisante pour résoudre le problème sur lequel nous travaillons.

⁵ Cette expression est employée lorsque l'on veut éviter que les convives ne soient treize à table, comme on le voit dans cet exemple de Proust : « Non vraiment, ce ne serait jamais à Vercingétorix que je ferai signe pour être quatorzième. Je sens que je le réserverai pour les grandes soirées. Et comme je n'en donne pas... » Proust, *Un amour de Swann*, p 221.

2. 2. Analyse syntaxique : l'ellipse d'un N support

En syntaxe, l'explication de la double catégorisation d'une même forme linguistique par l'ellipse est la plus courante (cf. Bonnard, 1993 : 104). On suppose l'ellipse d'un N support dans un SN comme en (11) :

(11) L'école maternelle > la maternelle

En ce qui concerne le cardinal, on a souvent recours à l'ellipse pour rendre compte de ses emplois dits nominaux :

(12) Les invités sont arrivés ; quatre étaient à l'heure, les autres étaient en retard.

Il en va de même pour l'ordinal qui, lui, s'accorde en genre avec le N recteur.

(13) Je prends le/la cinquième (train, siège, bus, vs personne, salle, train, place, période)

(14) J'en prendrai bien un cinquième (café, whisky)

(15) J'en prendrai bien une cinquième (glace, cigarette)⁶

Outre ce premier cas, qui regroupe les emplois anaphoriques de l'ordinal interprétables dans le co-texte discursif, les exemples ci-dessous illustrent des emplois métonymiques plus lexicalisés, identifiables par le contexte de l'énonciation :

(16) L'arrondissement : La mairie du 18ème est illuminé. Habiter le cinquième, c'est chic.

L'étage : J'habite au cinquième. C'est le cinquième qui est inondé

L'élève (ou la classe) : les cinquièmes ont été insupportables ce matin. La cinquième est une classe difficile

La position en danse : Les bras peuvent être placés en cinquième basse ou haute.

Une mesure : « Il buvait des canons, des cinquièmes. » (Banville)

Si cette explication par l'ellipse ne pose pas de problème pour les cas exemplifiés ci-dessus, il n'en va pas de même pour le N de fraction.

L'ellipse, qu'elle soit ponctuelle ou lexicalisée, suppose la possibilité de restitution d'un N support. Dans le cas de la fraction, ce ne peut être qu'un N féminin (*fraction, part, partie*), comme le montre l'exemple (17) :

(17) « [...] il n'y a pas une quinzième partie du nombre total des oiseaux qui soient carnassiers, tandis que dans les quadrupèdes, il y en a plus du tiers. » (Buffon, *Histoire naturelle*)⁷

L'exemple (18) montre que le fractionnaire est exclusivement au masculin, comme c'est le cas pour de nombreuses nominalisations à partir d'un adjectif :

(18) Je prends le cinquième de tout ça (des pommes, du temps, de l'espace, des enfants, de la classe, etc.) / * la cinquième de tout ça

Deux étapes pourraient alors être dégagées :

– *La cinquième partie de tout ça* : A_{ORD} dont le N recteur *partie* implique un sens de 'division'.

– *Le cinquième de tout ça* : ellipse du N support. Le sens 'division' est conservé par l'ordinal.

⁶ Les exemples (13, 14, 15, 18) sont de Françoise Kerleroux.

⁷ Exemple de Damourette et Pichon.

Le passage du féminin au masculin ne constitue pas un contre-argument de poids, puisque l'on sait que lors de nombreuses nominalisations le masculin est le genre par défaut. En revanche on peut apporter un autre contre-argument : si l'analyse est juste pour l'expression du quantième (i.e. une partie d'un tout) elle devrait être juste pour l'expression des autres nombres fractionnaires, or un énoncé comme (19) semble difficilement acceptable :

(19) ?Je prends les deux (+ trois + quatre + cinq) cinquièmes parties de X

Sémantiquement, une telle analyse rencontre aussi des difficultés : si une phrase comme celle de (20) dérive d'une phrase comme celle de (21) moyennant l'ellipse du nom *partie*, l'interprétation des deux phrases devrait coïncider, ce qui n'est visiblement pas le cas : alors que le nom de fraction suppose que les parties soient égales, ce n'est pas le cas des phrases où figure explicitement le nom *partie* :

(20) Je prends le cinquième de la somme, du gâteau, du magot, de l'héritage...

(21) Je prends la cinquième partie de la somme, du gâteau, du magot, de l'héritage...

Cette analyse, qui a pour avantage apparent la simplicité, n'est donc pas réellement satisfaisante.

2.3. Analyse morphologique : la conversion

Deux travaux récents en morphologie font dériver les noms de fractions des adjectifs ordinaux par le biais d'une conversion, Fradin & Saulnier (2008) et Booij (2010). Dans Fradin & Saulnier (2008), les ordinaux sont étudiés précisément avec leurs « apparentés » : y figurent en première place les ordinaux bien sûr, mais aussi les lexèmes en *-ième* construits sur des bases non cardinales (*tantième, quantième, n-ième, ulième, combienième, quelième, X_{CARD} et quelquèmes* (e.g. *vingt et quelquèmes*). Quelques lignes sont consacrées aux N de fraction : ils sont dits dérivés par conversion à partir des adjectifs ordinaux. La catégorie nominale du fractionnaire est vérifiée par l'utilisation d'un déterminant, ainsi, pour *cinquième* : (*plusieurs + des*) *cinquièmes / centième* ; ou pour *centième* : *trois centièmes*, etc. Les N de fraction jusque quatre – *demi, tiers, quart* – viennent à l'appui de l'analyse : les adjectifs dont ils sont les convertis ne sont plus utilisés. Cependant, bien que la conversion puisse sembler le procédé morphologique plus simple pour rendre compte de l'alternance entre l'adjectif ordinal et le nom de fraction, la variation sémantique existant entre les deux types de lexèmes ne semble pas relever de ce type de procédé. Nous nous fonderons sur les analyses de Corbin pour le démontrer.

Corbin (2004 : 1293) associe à la conversion A>N deux types de conversion, l'une sert à construire des noms désadjectivaux de propriété *bleu_A / bleu_N* 'couleur bleue' ; l'autre, la conversion par focalisation, « construit des noms dénommant des entités qui incarnent, focalisent la propriété (le prédicat) exprimé par la (les) base(s) » : *bleu_N* peut dénoter une ecchymose, un fromage, un vêtement de travail, etc., i.e. toute entité ayant pour propriété saillante le fait d'être, pour tout ou partie, de couleur bleue. Or aucune de ces deux conversions ne permet de prendre en charge la différence de sens entre l'adjectif ordinal et le nom de fraction : dans la conversion de propriété, le nom fait de la qualité quelque chose de générique ; cette interprétation est exclue car la fraction n'est pas le générique de l'ordinalité. La propriété vue comme saillante de la fraction n'est pas d'ordonner, mais de diviser. Le sens du nom de fraction semble donc difficile à calculer uniquement à partir du sens de l'ordinal.

Le raisonnement de Booij (2010), dont les analyses ont pour cadre théorique la grammaire de construction (cf. § 3.2.), est assez complexe ; les noms de fraction résultent de l'unification de deux patrons (précisons toute de suite que G. Booij travaille sur le néerlandais) :

(i) un patron de conversion de l'adjectif ordinal en nom :

$$[\text{Ordinal}^i]_{N, [+M], [+neut]}^j \leftrightarrow [1/\text{NUM}]$$

A gauche de la double flèche figure ce qui est formel dans la construction, à droite ce qui concerne la sémantique. Les traits souscrits dans la partie formelle concernent la catégorie (N), le comportement syntaxique ([+M] pour mesure : les N de mesure ne peuvent pas se pluraliser après un numéral cardinal)⁸ et le genre ([+neut] signifie que le nom de fraction est neutre en néerlandais). La partie sémantique indique que le nom converti s'interprète par rapport au cardinal ([NUM]) sur lequel est formé l'ordinal et qu'il possède un sens fractionnaire ([1/NUM]), ce dernier étant dû à la construction elle-même :

The creation of such fraction numerals is thus a case of conversion of particular type of adjectives, ordinals, into nouns of neuter gender. The predictable semantic properties of these fraction numerals cannot be derived from their morphological constituents. Hence, these properties are holistic properties of the conversion construction as such.⁹ (Booij, 2010 : 207)

Un nom dérivé par conversion à partir d'un adjectif ordinal (par ex. *cinquième_N* à partir de *cinquième_A*) aurait donc déjà hors contexte le sens fractionnaire de 'un cinquième' (1/NUM = 1/5).

(ii) un patron de multiplication, qui est mis en œuvre lorsque le premier constituant est un numéral dont le cardinal est inférieur à celui du second constituant (comme dans *trois cents*)¹⁰

$$[\text{Num}^i \text{Num}^j_{+M}]^k_{\text{Num}} \leftrightarrow [\text{NUM}^i \times \text{NUM}^j]^k$$

L'unification de ces deux patrons étant représenté de la façon suivante :

$$[\text{Num}^i [\text{Ordinal}^j]_{N, [+M]}]^k_{\text{Num}} \leftrightarrow [\text{NUM}^i \times 1/\text{NUM}^j]^k$$

Une telle analyse permettrait d'expliquer les deux emplois des noms de fraction (le français semble proche du néerlandais de ce point de vue) :

– l'emploi singulier : *un cinquième / le cinquième*, où *cinquième* s'interprète déjà comme nom de fraction ;

– l'emploi pluriel : (*les*) *trois cinquièmes* ; en français, la forme ordinale peut se pluraliser, mais ce n'est pas le cas en néerlandais, d'où la présence du trait [+M].

Pour séduisant qu'il soit, un tel raisonnement nous paraît comporter quelques faiblesses. L'emploi singulier est en effet traité par Booij comme un cas où *un* est un déterminant (indéfini), au même titre que *le* (déterminant défini) ; si elle est pertinente pour le

⁸ Un tel trait, nous semble-t-il, ne vaudrait pas pour le français, où les formes en *XCARD-ième* s'accordent, qu'elles soient employées en tant qu'ordinal ou en tant que fractionnaire.

⁹ 'Par conséquent, la création de ces noms de fraction constitue des cas de conversion d'un type particulier d'adjectifs, les ordinaux, en noms de genre neutre. Les propriétés sémantiques prédictibles de ces noms de fraction ne peuvent être dérivées de leurs constituants morphologiques. Ces propriétés sont donc des propriétés holistiques de la conversion en tant que construction.'

¹⁰ Lorsque le premier constituant est un numéral dont le cardinal est supérieur à celui du second constituant (comme dans *vingt cinq*), c'est un autre patron, celui de l'addition qui est mis en œuvre.

néerlandais¹¹, une telle analyse peut difficilement être défendue pour le français : si l'interprétation fractionnaire est déclenchée, dans *j'en voudrais un cinquième*, un s'interprète nécessairement comme un numéral, non comme un indéfini.

Que le cardinal puisse être présent même dans l'emploi singulier se constate en français, où il est d'ailleurs possible de faire suivre le déterminant défini du numéral, même si cette manière de dire est moins habituelle :

- (22) « En effet des matières reconnues de base dans le monde, telles les mathématiques, ne représentent pour nos écoles que le un cinquième des autres grandement privilégiées. » <http://www.monde-berbere.net/education1A1.htm>

Il n'en reste pas moins que, pour Booij, l'absence de numéral dans le patron de conversion est importante car (1) elle permet de considérer que l'interprétation fractionnaire est une propriété de la construction elle-même, (2) elle justifie le recours à l'unification avec un autre patron, le patron de multiplication, pour rendre compte de l'emploi pluriel : *les trois cinquièmes* devant être vu comme l'instanciation de $3 \times 1/5$; ce qui nous semble quelque peu artificiel.

3 Analyses alternatives

Les analyses que nous venons de rapporter n'étant pas totalement convaincantes, nous voudrions proposer deux nouvelles approches, la première redéfinit la manière de concevoir les noms de fraction ; la seconde recourt au cadre théorique de la Grammaire de construction, mais d'une manière quelque peu différente de celle de Booij.

3.1. Les noms de fraction : de nouvelles limites

Si les analyses de Booij ne nous ont pas entièrement convaincues, elles ont l'avantage d'insister sur un point : l'importance de l'association entre le cardinal et l'ordinal ; cette association nous semble en effet fondamentale car selon nous c'est elle qui crée en quelque sorte le nom de fraction.

En effet, pour qu'il y ait nom de fraction, il est nécessaire d'avoir accès à deux informations : le nombre de parties en lequel un tout est divisé et, dans l'ensemble constitué par ces parties, le nombre retenu, soit par exemple *deux cinquièmes*.

Si donc les ordinaux sont classiquement construits par dérivation à partir d'une base cardinale : $X_{CARD} / X_{CARD-ième}$ 'sens numérotant et/ou grégatif'¹², la formation des fractionnaires, quant, à elle réutilise les formes ordinales au sein d'une sorte de construction (le nom est pris ici dans un sens non technique) : $[X_{CARD} X_{CARD-ième}]$, le $X_{CARD-ième}$ indiquant le nombre de divisions / parties par rapport à un tout (sens grégatif : qui forme des sous-groupes égaux), le X_{CARD} indiquant quant à lui le nombre de parties retenues.

La langue utilise donc une expression polylexématique, composée du cardinal et de l'ordinal, qui permet de calculer un rapport; c'est cette expression dans son ensemble qui est le nom de fraction et non la séquence de droite quand le numérateur est supérieur à l'unité. De la même manière qu'un cardinal complexe est soit la somme (*trente-quatre*) soit le produit de deux nombres (*quatre cents*) ainsi que le rappelle Baruk (1992)

« Or, en certaines occasions, la langue numérale 'calcule toute seule' une somme ou un produit : « *vingt et cinq font vingt-cinq* », « *trois fois cent font trois-cents* »
Le 'nouveau nombre' conserve la trace de ceux qui l'ont constitué. » Baruk 1992.

¹¹ En néerlandais, la confusion entre le déterminant indéfini et le numéral n'est visiblement pas possible à l'oral où la forme *een* se prononce différemment : [ən] pour le déterminant, [e:n] pour le numéral.

¹² Nous reprenons ici les dénominations de Damourette et Pichon.

Une telle manière de voir permet dès lors de rendre compte non seulement des emplois pluriels des noms de fractions (*trois cinquièmes*), mais aussi des emplois singuliers lorsque le numéral est exprimé (*le un cinquième* ; cf. l'exemple cité sous (22)). Les emplois singuliers du type de ceux qui apparaissent sous (23) :

- (23)a *le cinquième*
 b *un cinquième*

seraient alors simplement vus comme des cas d'effacement : effacement du numéral en (23a), le singulier étant déjà marqué par le déterminant (*vs* (22), où le numéral n'est pas effacé), ou effacement de l'article indéfini en (23b) ; on aurait dans ce dernier cas une sorte de phénomène d'haplogogie, la séquence **un un* n'étant pas grammaticale en français.

3.2. *Un pas théorique supplémentaire : la Grammaire de construction*

Selon les définitions bien connues de Goldberg (1995 et 2006), une construction est un appariement entre une forme et un sens. De tels appariements ne sont pas particuliers à un domaine, mais ils existent en syntaxe (cf. les travaux fondateurs de Goldberg (1995) sur les constructions ditransitives par exemple), en morphologie (dans ce domaine c'est Booij (cf. entre autres 2008, 2009, 2010) qui a été le précurseur, et qui a adapté les principes de la Grammaire de construction (désormais GdC) à la formation des mots, à la composition d'abord, puis à la dérivation), mais elles existent aussi en phonologie, en pragmatique, etc. (pour une bonne présentation des principes de la GdC, cf. par exemple Croft & Cruse 2004). L'avantage de la GdC est donc de transcender les domaines, la grammaire d'une langue étant constituée d'« emboîtements » hiérarchisés à différents niveaux, les constructions de niveau inférieur héritant des spécificités des niveaux supérieurs. Pour rendre compte de l'existence de noms de fractions à côté des ordinaux, nous ferons l'hypothèse ici de l'existence de deux types de constructions, morphologique et syntaxiques.

– La construction morphologique

Nous considérons que, en synchronie tout au moins, les formes en $X_{\text{CARD}}\text{-ième}$, construites par dérivation sur base cardinale, sont indifférenciées en ce qui concerne leur catégorie, nominale ou adjectivale. Cependant, en tant qu'unité multistratale (à ce propos cf. par ex. Fradin 2003), ces lexèmes possèdent une forme phonique, une forme graphique et un sens ; ce sens constructionnel, très abstrait, doit pouvoir s'adapter aux constructions syntaxiques dans lesquelles le lexème sera inséré, ce qui peut être représenté classiquement de la façon suivante :

LEX 2	
P	$(X_{\text{CARD}})j\text{em}$
G	$(X_{\text{CARD}})\text{ième}$
Sx	cat: A/N
Sé	(ce qui est) en relation avec X_{CARD}^{13}

¹³ Avec un autre suffixe (par exemple *-ain* ; cf. *quatrain*, *sizain*, etc.), le patron morphologique (et donc la construction) serait différent car la catégorie du lexème construit serait attribuée par le procédé lui-même (ce serait un nom), et son sens serait différent ('ensemble de X_{CARD} vers').

– Un tel lexème peut alors entrer dans deux types de constructions syntaxiques :
(i) une construction semi-schématique (Croft & Cruse 2004) pour l'interprétation ordinale : [dét X_{CARD}-ième N], qui s'instancie dans des phrases comme celles sous (24) :

- (24) C'est le cinquième livre / la cinquième table en partant de la droite
Il veut un quatrième biscuit !
Ils passent tous les treizièmes jours du mois

Cette structure [dét X_{CARD}-ième N] peut être vue comme sous-construction de la construction entièrement schématique [dét A N], qui elle relève de la syntaxe générale. Dans cette construction en effet, le X_{CARD}-ième fonctionne comme un véritable adjectif et s'accorde avec le nom qu'il précède¹⁴.

(ii) une construction, beaucoup plus spécifique, pour l'interprétation fractionnaire : [(dét) X_{CARD} X_{CARD}-ième (SP_{de})], qui elle s'instancie dans des phrases comme celles sous (25) :

- (25) a Il a revendiqué le droit d'obtenir (les) deux / trois / quatre cinquièmes de la vente
b Il a revendiqué le droit d'(en) obtenir (les) deux / trois / quatre cinquièmes
c Il a revendiqué le droit d'obtenir le (un) cinquième de la vente
d Il a revendiqué le droit d'(en) obtenir un cinquième

Le cœur de cette construction est l'association X_{CARD} X_{CARD}-ième, comme cela a déjà été noté ; quant aux éléments entre parenthèses, le déterminant et le complément introduit par la préposition *de*, ils peuvent ou non être explicités (le complément pouvant par ailleurs tout à fait régulièrement être pronominalisé par *en*, cf. (25 b et d)).

Cette construction qui instancie la forme X_{CARD}-ième en tant que fractionnaire est proche d'une construction de quantité du type [(dét) X_{CARD} N_{MESU} (SP_{de})], cf. (26) :

- (26) Je voudrais un / trois kilo(s) de poires

où N_{MESU} signifie 'nom de mesure', comme *kilo*, *livre*, *tonne*, etc., mais dans cette dernière, le nom tête du complément introduit par *de* ne possède pas de détermination propre ; c'est la construction quantitative qui semble jouer le rôle de déterminant, contrairement à la construction fractionnaire. Il n'en reste pas moins que l'une et l'autre sont destinées, quoique de manière différente, à l'expression de la quantité.

Nous voudrions faire une dernière remarque avant de conclure : la forme en -ième étant indéterminée en ce qui concerne sa catégorie d'appartenance, nominale ou adjectivale, c'est la construction qu'elle intègre qui va déterminer son comportement syntaxique et son interprétation : la construction exerce donc une coercition à ces deux niveaux (sur la coercition dans le cadre de la GdC, cf. par ex. Godard & Jayez (1993), Michaelis (2003) ou Lauwers (2008, à par.)).

4. Conclusion

L'analyse uniquement sémantique (cf. Damourette et Pichon) s'est révélée insuffisante, tout comme d'ailleurs les autres approches traditionnelles – l'analyse syntaxique par ellipse d'un N recteur, ou l'analyse morphologique par conversion – qui ont elles aussi montré leurs

¹⁴ Nous n'avons pas la place ici d'entrer dans le détail du statut de ces X_{CARD}-ième.

limites, notamment en ce qui concerne les fractionnaires. Aucune de ces analyses ne constitue un mode d'accès adapté à l'objet très particulier dont elles ont à rendre compte. En cohérence avec l'hypothèse d'une catégorie XCARD *sui generis* (Saulnier 2010), les analyses alternatives que nous avons proposées insistent l'une et l'autre sur la spécificité de ces fractionnaires : selon nous en effet, l'interprétation fractionnaire exige l'existence d'un patron associant, au minimum, un XCARD et un XCARD-*ième*. Le recours au cadre de la GdC permet en outre d'unifier l'analyse des ordinaux et celle des fractionnaires et de tenir compte des contextes d'emplois de la forme en -*ième*.

Bibliographie

- Amiot, D. & Van Goethem, K. (2010). « Le statut de -*clé* et de *sleutel-* dans *mot-clé / sleutelwoord* : une analyse unifiée ? », *Actes du CMLF 2010*.
- Bath, D.N.S. (1994). *The Adjectival Category. Criteria for Differentiation and Identification*, Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.
- Bonnard, H. (1993). *Code du français courant*, Paris: Magnard.
- Booij, G. (2008). Composition et morphologie des constructions. In Amiot, D. (éd.), *La composition dans une perspective typologique*, Arras : Artois Presses Université : 49-73.
- Booij, G. (2009). Construction morphology and compounding. In R. Lieber & P. Stekauer (eds), *The Oxford Handbook of Compounding*. Oxford: Oxford University Press, 201-216
- Booij, G. (2010), *Construction Morphology*, Oxford University Press.
- Corbin d., 2004. “ French (Indo-european : romance) ” in Booij G., Lehman Ch., & Mugan J. eds. 1285-1299. *Morphology. A handbook on Inflection and Word formation*, Berlin / New York, Walter de Gruyter
- Croft, W. & Cruse, D. A. (2004). *Cognitive Linguistics*, Cambridge / New York, Cambridge University Press.
- Damourette J. et Pichon E., (1911-1927). *Des mots à la pensée (essai de grammaire de la langue française)*, Paris, D'Artrey.
- Flaux N. (2008). « Les pronoms indéfinis en français: une classe à (re)définir », *Travaux de linguistique* 56 : 7-46.
- Fradin, B. (2003). *Nouvelles approches en morphologie*. PUF.
- Fradin, B., & Saulnier, S. (2008). Les cardinaux et la morphologie constructionnelle du français. Dans B. Fradin, F. Kerleroux, & M. Plénat (Éds.), *Aperçus de morphologie du français*. Saint-Denis: Presses Universitaires de Vincennes.
- François, J. (2008). Les Grammaires de construction : un bâtiment ouvert aux quatre vents. *Cahier du CRISCO* 26, www.crisco.unicaen.fr.
- Frege, G. (1969 [1884]). *Les fondements de l'arithmétique, recherche logico-mathématique sur le concept de nombre*. Paris : Le Seuil.
- Giry-Schneider, J. (1997). « Sur quoi peut porter un adjectif épithète ? L'expression du temps et de l'aspect dans les groupes nominaux », *Langages* 126 : 11-38.
- Godard, Danièle & Jayez, Jacques (1993), Toward a proper treatment of coercion phenomena. *6th EACL*, 168-177
- Goldberg, A. (1995). *Constructions: A Construction Grammar approach to argument structure*. Chicago : University of Chicago Press.
- Greenberg, Joseph Harold, (1978). “Generalizations about numeral systems”, *Universals of Human language*, vol.3 Word Structure, *On language: selected writings of Joseph Greenberg*, Denning & Kemmer (eds), Stanford UP, 1990.
- Greenberg, Joseph Harold, (2000). “Numeral”, in *Morphology*, In Booij, G., Lehmann, C. & Mugdan, J. (eds), Berlin, De Gruyter : 770-783.
- Lauwers, Peter (à par.), Copular constructions and adjectival uses of bare nouns in French: A case of syntactic recategorisation? *Word*

- Lauwers, Peter (2008), The nominalization of adjectives in French: From morphological conversion to categorial mismatch. *Folia Linguistica* 42 : 135-176.
- Menninger, K. (1969). *Number Words and Number Symbols. A Cultural History of Numbers*. Cambridge / London : MIT Press.
- Michaelis, Laura (2003), [Headless Constructions and Coercion by Construction](#). In E.J. Francis and L.A. Michaelis, (eds.), *Mismatch: Form-Function Incongruity and the Architecture of Grammar*. Stanford: CSLI Publications. 259-310.
- Saulnier, S. (2010). *Les nombres : lexique et grammaire*, Presses universitaires de Rennes.
- Schnedecker, C. (2000). « Ordres des ordinaux pronominaux », *Travaux de linguistique* 41 : 7-34.
- Schnedecker, C. (2001a). « Être *second* ou *deuxième* ; qu'est-ce qui fait la différence ? », In *Langage et référence/ Mélanges offerts à Kerstin Jonasson, Kronning, H. & alii*, Uppsala, Acta Universitatis Uppsaliensis : 583-593.
- Schnedecker C, (2001b). « *Premier, second* et *dernier* : des adjectifs peu ordinaires », *Le Français moderne*, LXIX/1 : 21-38.
- Schnedecker C. (2002). « Présentation : les adjectifs « inclassables », des adjectifs du troisième type ? », *Langue française* 136 : 3-19.
- Schnedecker, C. (2007). « De François premier à la troisième Gilberte en passant par la seconde Julia Roberts : que fait le nom propre avec les ordinaux ? », *Revue Romane* 39 : 45-67.
- Sleeman, P. 2003. « Quelques-uns, celui, chacun : pronoms ou déterminants ? », *Langages* 151 : 105-123.
- Van Goethem, K. & Amiot, D. (à par.), « A constructional account of French *-clé* 'key' and Dutch *sleutel-* 'key' in *mot-clé / sleutelwoord* 'key word' », *Morphology* 27